

Proposé par M. Little, secondé par M. Campeau, et résolu :

Que le Gouvernement Fédéral soit prié de réduire les frais de port pour les lettres à deux cents, pour toutes les parties du pays, et à une cent pour les lettres de ville.

Proposé par M. Glockling, secondé par M. Banton, et résolu :

Que ce Congrès demande aux Gouvernements Fédéral et Provinciaux et aussi aux Municipalités et aux Commissaires d'École de n'accorder de contrats pour impression et reliure, en attendant l'établissement d'imprimeries d'état, qu'aux patrons qui reconnaissent les unions formées par leurs employés, et de plus, considérant que le contrat pour la fourniture des livres d'écoles dans la Province d'Ontario va bientôt expirer, qu'instruction soit donné au Comité Exécutif d'Ontario de faire tous leurs efforts pour obtenir que le Gouvernement d'Ontario établisse une imprimerie pour publier les livres d'écoles, au lieu de faire un nouveau contrat.

Proposé par M. O'Donoghue, secondé par M. Carey, et résolu :

Attendu que les masses sont intéressées et contribuent leur part dans la dépense de tous les deniers municipaux : qu'il soit en conséquence résolu que la présente est une recommandation du Congrès des Métiers et du Travail du Canada à son Comité Exécutif de demander aux Législatures de modifier ou amender l'Acte des Municipalités de manière à permettre à l'électorat municipal de voter sur tous les règlements concernant les finances municipales.

Proposé par M. Banton, secondé par M. Glockling, et résolu :

Que ce Congrès, tout en reconnaissant l'importance qu'il y a de continuer les efforts passés pour faire mettre dans les lois du pays les réformes politiques qui ont jusqu'ici attiré l'attention des réformateurs ouvriers, est cependant fermement convaincu qu'il est urgent d'inaugurer un mouvement de réformes sociales d'une nature radicale, et recommande aux associations affiliées de faire des démarches pratiques dans le sens de la coopération pour la production et la distribution et qu'instruction soit donné au Comité Exécutif de considérer la question et d'essayer d'y intéresser les Gouvernements Fédéral et Provinciaux.

Proposé par M. Banton, secondé par M. Carey :

Que ce Congrès est en faveur du système connu sous le nom d'Initiative et Referendum pour la législation. Que ce soit l'instruction du Comité Exécutif de faire préparer des requêtes pour être signées par les ouvriers et envoyées aux Gouvernements Fédéral et Provinciaux pour demander des changements nécessaires dans notre rouage gouvernemental pour permettre au peuple de prendre directement l'initiative et le contrôle de la législation, par l'adoption :

1. De l'initiative par laquelle les Electeurs de toute Municipalité ou Province et de la Puissance pourront exiger la soumission d'une nouvelle loi et l'amendement ou l'abrogation de lois existantes dans les limites de la juridiction du corps auquel la demande sera faite.

2. Du referendum, qui pourvoit que les lois d'un caractère d'intérêt général ne devront pas entrer en force avant l'expiration de trois mois après leur adoption par le corps législatif durant lesquels les électeurs pourront exiger que les dites lois soient soumises au vote populaire.

Proposé, en addition, par M. Kerrigan, secondé par M. Keys :

Et qu'il soit donné instruction au Comité Exécutif de soumettre au vote populaire des associations affiliées, les questions suivantes : (1) Etes-vous en faveur du système industriel actuel ? (2) Etes-vous en faveur de la coopération dans la production et l'échange ? (3) Etes-vous en faveur d'un gouvernement par la commune ? (4) Avez-vous un autre système quelconque à offrir ?

L'amendement est adopté, et la motion telle qu'amendée, est aussi adoptée.

Proposé par M. Banton, secondé par M. Glockling :

Qu'en vu de la grande diversité d'opinion concernant l'avenir de ce pays, ce Congrès s'adresse au Gouvernement Fédéral pour lui demander de soumettre au vote populaire les questions suivantes :

Le maintien de notre position Coloniale. La Fédération Impériale. L'Indépendance du Canada. L'Union Politique avec les Etats-Unis.

Proposé en amendement par M. St-Pierre, secondé par M. Keys :

Que tous les mots après " que " soient retranchés, et remplacés par les suivants : " Tout en réaffirmant notre demande au Gouvernement Fédéral de soumettre au vote populaire les questions du maintien de l'Etat Colonial, de la Fédération Impériale, de l'Indépendance et de l'Union Politique avec les Etats-Unis " cependant ce Congrès exprime la conviction que l'Indépendance du Canada est la meilleure solution de notre avenir nationale.

Le vote donne 17 pour l'amendement et 29 contre. La motion principale est ensuite adoptée à l'unanimité.

La discussion est ensuite reprise sur l'amendement à la constitution.

A midi le Congrès s'ajourne.